



Les résolutions adoptées par de l'Assemblée Générale Ordinaire **DU 19.04.2018**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 217 283,730 D des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2017 fait ressortir un bénéfice net de 6 146 636,574 D.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit:

EN DT

	Montant
Bénéfice Net	6146 636,574
Report exercice 2013	262 716,271
Report exercice 2016	284 206,587
Résultat reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	217 283,730
Total	6910 843,162
Réinvestissement exonéré	2000 000,000
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice de l'exercice 2017	2180 000,000
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés de l'exercice 2013	262 716,270
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	217 283,730
Réserves pour fond social	50 000,000
Réserves Extraordinaires	2000 000,000
Report à nouveau exercice 2017	200 843,162

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 1 D par action, soit un montant global de 2 660 000,000D dont un montant réservé aux seuls actionnaires personnes physiques de 480 000,000D qui sera prélevé à hauteur de 262 716,271D sur le résultat reporté de l'année 2013 et à hauteur de 217 283,730D sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013. Ce montant de 480 000,000D ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 30.04.2018 Auprès des intermédiaires en bourse dépositaires.

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2017, le montant net des jetons de présence à 5000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit au titre de l'exercice 2017 à un montant net de 5000 D par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.